Décision 02-D-18 du 13 mars 2002

relative à des pratiques de l'Etat et de l'Association pour les fouilles Archéologiques Nationales lors de la passation de marché des fouilles archéologiques préventives du chantier de modification de la route départementale Le Canet Perpignan

Posted on: 23 avril 2002 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Président du conseil général des Pyrénées-Orientales
Dispositif(s)	Irrecevabilité Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Etat, association pour les fouilles archéologiques nationales

Lire

le texte intégral de la décision
62.66 Ko